

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 19 JUILLET 2017

Convocation en date du : 13/07/2017

Date d'affichage de la convocation : 13/07/2017

Date d'affichage du Procès-Verbal : 22/07/2017

L'an deux mille dix sept, le dix neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents :**

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes, Denise FORESTIER, Christiane LANCIAUX

Absents-excusés : Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT  
M. André DARGAUD a donné procuration à M. Marcel RENON  
Mme France LOVEIRY  
Mme Estelle GATILLE

M. Stéphane VIAL a été élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire remercie les élus qui ont aidé pour le vin d'honneur du 14 juillet.

### **1°) Aménagement place entre l'ancienne école du bas et la Maison des Association**

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place entre l'ancienne école du bas et la Maison des Association et notamment l'étude réalisée par l'Atelier du Triangle. Il souligne qu'il conviendrait d'avancer sur ce projet.

M. Philippe Prost indique qu'un rendez-vous avec l'Atelier du Triangle a été pris pour le 30 août prochain à 11 h en Mairie pour définir concrètement les travaux à réaliser afin de diminuer le coût estimé dans l'étude.

Les dossiers de demande de subvention ont été transmis aux organismes financeurs concernés, nous sommes dans l'attente des notifications.

### **2°) Commission travaux**

M. Philippe Prost indique que la commission travaux s'est rendue à la salle des fêtes pour voir les possibilités de réaménagement du bâtiment. En effet, se posent divers problèmes :

- rangement du matériel
- cuisine trop petite

- plonge mal agencée
- rénovation esthétique intérieure à revoir

Une idée d'aménagement, proposée par M. Philippe Prost, consiste à mettre la cuisine dans le local matériel actuel, à transférer le local matériel dans une extension à l'arrière du bâtiment et de transformer la cuisine actuelle en plonge.

Une consultation des architectes est nécessaire pour avoir un coût estimatif des travaux et pour avoir d'autres propositions de réaménagement.

Le Conseil Municipal,

- décide de lancer une consultation auprès d'architectes pour l'étude de ce projet de réaménagement,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3°) Voirie**

M. Marcel Renon indique que le déflachage a été réalisé sur les voies communales suivantes :

- Route des Plassards
- Accès Croix Mission
- La Gare
- Route vers la maison anciennement Mme Fougeras

Les travaux sont actuellement arrêtés.

### **4°) Elaboration d'un plan de Gestion Différenciée Territoriale**

M. Marcel Renon rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Une étude pour des solutions alternatives a été lancée par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier. Une formation avec des élus et des agents communaux a eu lieu le 27 juin dernier pour les informer de ces nouvelles dispositions.

Il est présenté au Conseil Municipal le compte-rendu de cette réunion où il ressort que le désherbage manuel est préconisé.

Une réunion aura lieu en septembre à Tramayas pour une présentation de matériel.

Une corvée désherbage des élus pourrait être programmée.

### **5°) GEMAPI - Reclassement en compétence obligatoire**

Vu l'article L 5211-20 du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-91 du 29 juin 2017 ;

Le Maire expose que :

- la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) qui comprend les 4 missions définies au 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement suivantes :
  - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
  - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
  - Défense contre les inondations et contre la mer
  - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- la Communauté de communes exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2017 au titre de ses compétences supplémentaires ;
- Le Préfet de Saône et Loire a demandé au Président de la Communauté de communes par courrier en date du 24 avril 2017, de reclasser cette compétence statutaire en compétence obligatoire en mettant en œuvre la procédure prévue à l'article L 5211-20 du CGCT ;
- le Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a approuvé le 29 juin 2017 à l'unanimité le reclassement en compétence obligatoire de la compétence GEMAPI.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- approuve le reclassement en obligatoire de la compétence GEMAPI inscrite en supplémentaire dans les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- donne pouvoirs au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **6°) Questions et informations diverses**

- M. le Maire indique qu'il sera absent du 31 juillet au 15 août prochain et qu'il ne pourra pas participer à la réunion de l'APVN du 05 août. M. Marcel Renon et Mme Christiane Lanciaux y participeront.
- Réunion voie verte le 25 août à 9 h à Trambly. M. Serge Desroches indique qu'un travail en amont est à réaliser avant cette réunion.
- M. Roger Besson souhaite savoir s'il est possible de connaître la personne qui a été tirée au sort pour les jurys d'assise. Il s'agit de Mme Josette Griffon.
- Mme Christiane Lanciaux indique qu'elle a participé dernièrement à une réunion de la MARPA. Des travaux d'entretien vont être entrepris, un habitant de la commune de Matour a légué une maison ainsi que l'ensemble du mobilier. Une vente au déballage sera réalisée prochainement.

- Il est demandé où en est le projet de la semaine à 4 jours à l'école : ce dispositif sera effectif à la prochaine rentrée de septembre.

- M. Roger Besson souligne qu'il serait opportun de prévoir des passages piétons au niveau du rond-point des Meuniers. Les services de la DRI seront contactés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20/09/ 2017 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 11/09/2017 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 30